

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires
A PARIS, chez DONGRELL et BULLIER, Place de la Bourse, 38; A. EWIG, Rue Flechter, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c.
Réclames... 75
Faits divers... 75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions... Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne :

A PARIS, chez M. HAYAS-LATITTE, Place de la Bourse, 38.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre avancée.

SAUMUR, 7 Mai 1880.

Chronique générale.

Plusieurs journaux ont déjà donné un récit plus ou moins détaillé de la réunion du conseil des ministres qui a eu lieu mardi matin à l'Élysée sous la présidence de M. Grévy; au milieu de tout ce qui a été dit, on nous assure que le point de discussion le plus important cependant a été complètement laissé dans l'ombre.

Nous voulons parler de la grave détermination qui a été prise par le gouvernement à l'occasion de l'interpellation Lamy.

Le nouveau vote de « confiance » accordé lundi par la majorité au ministère et la violente déclaration du garde des sceaux en réponse au discours de M. Lamy ont décidé M. de Freycinet à passer par dessus ses répugnances personnelles. Le gouvernement va donc entrer dans la période, tant désirée par le radicalisme, de l'exécution des mesures énergiques.

Dans le conseil, M. Cazot a rappelé brièvement ce qu'il avait dit la veille à la tribune, relativement au côté juridique de la question des décrets, et il a insisté sur la nécessité qu'il y avait de se servir des tribunaux, de préférence à tout autre moyen, pour mettre en demeure, le cas échéant, les communautés religieuses de céder de bonne grâce devant les prescriptions des décrets du 29 mars.

On s'appuierait sur l'art. 291 du Code pénal dirigé contre toute association de plus de vingt personnes, et on traduirait en police correctionnelle les membres récalcitrants des congrégations non autorisées; au besoin, on ferait aussi appel à la loi de 1834 à l'aide de laquelle on atteint le délit d'affiliation que l'interprétation républicaine ne manque pas de découvrir derrière toute communauté.

Ce système, qui rappelle le meilleur temps de la Convention, ne sera toutefois pas employé de suite. On commencera par ce que, au conseil de mardi, on a appelé « une mesure plus douce. »

Immédiatement, au lendemain du 29 juin — dernier délai — paraîtront des arrêtés préfectoraux prononçant la dispersion des religieux et religieuses. Ces ordonnances de police ayant force de loi, elles seront exécutées, si besoin est, par la force publique. Les « récalcitrants » tomberont alors sous le coup des tribunaux pour résistance à la loi et à l'autorité.

Tel est le plan de campagne arrêté mardi, assure-t-on, en conseil des ministres, sous la présidence de M. Grévy et la vice-présidence de M. de Freycinet, qui ont protesté en même temps de leur respect pour la Religion de la majorité du pays.

Dans quelques jours on apprendra qu'il vient de se former un comité ayant pour but de préparer les élections générales sur le terrain de la politique conservatrice constitutionnelle.

Depuis plusieurs semaines, de nombreuses conférences ont eu lieu entre M. Jules Simon et M. le duc d'Audiffret-Pasquier pour étudier cette question.

Ces deux honorables sénateurs ont fait personnellement et ont fait faire par leurs amis des démarches auprès des parlementaires du centre gauche et du centre droit.

Il paraît que ces démarches n'ont pas rencontré trop d'obstacles dans le centre droit; et les hommes du centre gauche auraient accueilli avec empressement les premières ouvertures.

Une légère résistance se manifeste du côté du groupe de Broglie, mais on croit qu'elle ne durera pas.

M. Jules Simon et le duc d'Audiffret-Pasquier ne feront pas partie du comité organisateur, mais, s'ils n'en prennent pas ostensiblement la direction, ce sont eux pourtant qui rédigeront les bases du programme qui sera commun aux deux groupes

fondus en un seul pour la campagne de résistance aux progrès du radicalisme.

Malgré les démentis, le National maintient l'exactitude de ses renseignements au sujet de la démission probable de M. Lepère.

Nous ne précisons pas, dit-il, les motifs qui ont déterminé le président du conseil à se priver du concours de M. le ministre des cultes dans cette circonstance, nous dirons seulement que des ouvertures ont été faites à un membre de la gauche pour recueillir la succession de M. Lepère. Il est, en effet, sérieusement question d'offrir le portefeuille de l'intérieur à M. Léon Renault.

D'après le Rappel, M. John Lemoine renoncerait au poste de ministre plénipotentiaire à Bruxelles, pour rester aux Débats.

La France et le National confirment la nouvelle en disant que la résolution de M. John Lemoine serait motivée pour des raisons de santé et de famille.

On annonce le changement très prochain de M. le général Borel, commandant en chef le 3<sup>e</sup> corps d'armes à Rouen. On prétend que le général Grévy serait appelé à cet important commandement.

Il nous revient que le ministère, assailli de réclamations, serait décidé à considérer les Pères Chartreux comme autorisés sans le vouloir, et à les laisser tranquilles dans leur solitude.

LA DÉSORGANISATION MILITAIRE.

Cette fois, c'est un comble! Voici, nous assure la Défense, ce qui vient d'arriver à M. le général Farre, dans sa fièvre de révocation.

Un employé supérieur du ministère de la

guerre est révoqué, sans ménagements, sans égards pour les services rendus par lui, sans même qu'on se préoccupe de savoir si, dans son service tout spécial, un autre pourra le remplacer.

Qu'arrive-t-il? Le ministre prévoyant s'aperçoit que le fonctionnaire révoqué est nécessaire à son poste: « Commandant, dit-on à cet officier, il faut reprendre votre service; l'arrêté de révocation sera annulé. »

Un instant, répond le révoqué, je ne reprends mon service qu'avec le grade de lieutenant-colonel.

En bien! l'arrêté a été déchiré et le commandant révoqué est rentré à son service avec le grade de lieutenant-colonel.

Si ce n'est pas en France, si c'est dans le grand duché de Gêrolstein que de telles choses se sont passées, qu'on inflige un démenti à la Défense! Le rouge monte au front en songeant qu'on est condamné à assister à de telles comédies, dans un moment où la réorganisation de l'armée devrait être l'une des premières préoccupations du pouvoir.

M. Albert Grévy vient d'adresser la lettre suivante à ses anciens électeurs:

Gouvernement général de l'Algérie.

Mes chers concitoyens,

N'ayant pu vous porter moi-même mes remerciements, j'attends, pour vous en adresser l'expression, l'issue de l'élection à laquelle vous venez de procéder.

Vous savez comment, pour continuer l'œuvre qui m'a été confiée, j'ai dû remettre le mandat que je tenais de vos suffrages. En cessant d'être au Parlement votre mandataire légal, je ne cesserai pas, pour autant, d'y défendre les principes qui vous sont chers et vos légitimes intérêts.

Veillez recevoir mes chers concitoyens, l'hommage de ma gratitude et de mon dévouement.

ALBERT GRÉVY.

Au point de vue grammatical, dit la Patrie, cette lettre est un comble pour un des

FEUILLETON DE L'ÉCHO SAUMUROIS.

L'ORPHELIN DU 41

Mais soit que je comprisse instinctivement que ma mère devait être malade pour qu'on me confiât à des étrangers, soit qu'un secret pressentiment m'avertît qu'un malheur me menaçait, je rejetai les joujoux mis à ma disposition, et de toute la journée on ne put m'égayer.

Vers le soir, mon parrain accourut me chercher, ses traits étaient bouleversés. Questionné: « Perdue! répondit-il, l'enfant est mort, le prêtre est venu, elle demande sa fille... » Aux mots d'enfant, de prêtre, de perdue! un éclair traversa mon esprit. Je courus à lui, et le suppliai de me reconduire auprès de maman, je l'entraînai hors la maison.

Mon père se précipitait à notre rencontre: « Hâtez-vous, nous cria-t-il, ses moments sont comptés! »

Quelques secondes après, j'étais déposée dans les bras de ma mère qui, me pressant sur son cœur, me souriait de l'angélique sourire des saintes.

« Hélène, je vais mourir, me dit-elle doucement. Je t'abandonne bien jeune, mon doux ange, pourant ne m'oublie jamais. Souviens-toi des sages leçons que je t'ai données, toute la vie, sois bonne, aimante, dévouée pour ton père et ceux qui t'aiment; pieuse, reconnaissante envers Dieu, protecteur et secours de l'orphelin. Vois, il m'appelle à lui; mais, du haut du ciel, je veillerai sur

ma colombe, je ferai entendre à sa conscience le cri de la vérité, la voix de la sagesse, afin qu'elle ne s'écarte jamais des sentiers du devoir, de la vertu et de cette religion hors de laquelle une femme, en butte perpétuelle avec ses passions, succombe facilement, si la foi et la piété ne la retiennent sur les bords de l'abîme. Au revoir, Hélène, puissent mes recommandations se graver dans la mémoire et recevoir la dernière bénédiction de ta mère mourante. »

Épuisée, elle se tut et s'affaissa sur les oreillers qui la soutenaient.

Mon père s'élança pour lui porter secours, il prit sa main; un cri douloureux lui échappa.

Au même instant, je me sentis arrachée des bras de ma mère et transportée dans une autre pièce par M<sup>lle</sup> Léon qui me prodigua de tendres consolations. Je ne voulus pas l'écouter; je lui demandai de me ramener à ma petite maman. Sur son refus, je jetai les hauts cris, et ses efforts pour vaincre mon entêtement et adoucir ma douleur furent vains, ne sachant comment me calmer, elle m'apprit que ma mère était morte, qu'elle était au ciel, que ma désobéissance lui causait de la peine, et elle ajouta de si bonnes raisons que je renonçai à quitter la chambre et pleurai silencieusement.

M<sup>lle</sup> Léon profita de ma tranquillité pour surveiller la maison, livrée aux étrangers et fort en désordre dans un pareil moment. Elle ne revint

près de moi que très-tard; je n'étais pas encore couchée, elle s'apprêta à me mettre au lit.

— L'enfant dort-elle? demanda mon parrain.

— Elle n'est pas déshabillée.

— Qu'elle vienne alors, je vais la conduire à son père, qui n'a pu verser une larme, prononcer un mot, murmurer un son, depuis la terrible catastrophe. Le docteur craint qu'une congestion cérébrale se déclare si cet anéantissement se prolonge, il nous conseille de lui amener sa fille dont la vue pourrait opérer en lui une crise douloureuse, mais salutaire. Va le trouver; Hélène me dit-il, en m'indiquant le cabinet de mon père, va, enfant, toi seule peux le sauver.

En recevant cet ordre, un froid mortel envahit mes membres; j'avais conscience de ma mission, je comprenais que mon parrain ne m'aurait pas envoyée à peine vêtue, souffrante et terrifiée, exciter en mon père le sentiment de la douleur, s'il n'y eût été forcé par la gravité du mal.

Je me rendis donc à son cabinet, j'entr'ouvris doucement la porte, j'entra sans qu'il parût s'apercevoir de ma présence; je m'avançai vers lui à pas lents, mes petites mains croisées sur ma poitrine, mon regard fixé sur le sien. Devant moi, je joignais les mains, et m'agenouillai à ses pieds.

— Père, dis-je de ma plus douce voix, la petite colombe ne peut-elle voler de ses propres ailes, elle est frêle, timide, peureuse, elle n'a plus de



premiers fonctionnaires du gouvernement. Il est difficile de pousser plus loin et en si peu de lignes le mépris de la langue française. Mais, au point de vue politique et gouvernemental, cette lettre est un mouvement de naïveté sans pareil. Comment! M. Albert Grévy remercie les électeurs qui viennent de nommer un député dont le programme est plus de Président! Et ce Président, dont on demande le renversement, la suppression, est son frère! Dans ce programme, acclamé par les électeurs, on demande la suppression du Sénat, et M. Albert Grévy, sénateur, remercie les électeurs qui ont sanctionné cette proposition par leurs votes!

Eh bien, franchement, le Sénat a un singulier nouveau membre, le gouvernement un singulier fonctionnaire, et M. Jules Grévy un singulier frère!

#### OPINION DE VICTOR HUGO

##### SUR LES CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES NON AUTORISÉES.

Des hommes se réunissent et habitent en commun, en vertu de quel droit?

— En vertu du droit d'association.

— Ils s'enferment chez eux.

— En vertu de quel droit?

— En vertu du droit qu'a tout homme d'ouvrir et de fermer sa porte.

— Ils ne sortent pas.

— En vertu de quel droit?

— En vertu du droit d'aller et de venir, qui implique le droit de rester chez soi.

Là, chez eux, que font-ils? Ils parlent bas, ils baissent les yeux, ils travaillent. Ils renoncent au monde, aux sensualités, aux plaisirs, aux vanités, aux orgueils, aux intérêts. Ils sont vêtus de grosse laine ou de grosse toile. Pas un d'eux ne possède en propriété quoi que ce soit. En entrant là, celui qui était riche se fait pauvre. Ce qu'il a, il le donne à tous. Celui qui était ce qu'on appelle noble, gentilhomme ou seigneur, est l'égal de celui qui était paysan. La cellule est identique pour tous. Tous subissent la même tonsure, portent le même froc, mangent le même pain noir, dorment sur la même cendre.

Si le parti-pris est d'aller pieds nus, tous vont pieds nus. Il peut y avoir là un prince, ce prince est la même ombre que les autres, plus de titre.

Les noms de famille ont disparu. Ils ne portent que des prénoms. Tous sont courbés sous l'égalité du nom de baptême. Ils ont dissous la famille charnelle, et constitué de leur communauté la famille spirituelle, n'ont d'autres parents que tous les hommes et secourent les pauvres; ils soignent les malades. Ils élisent ceux auxquels ils obéissent. Ils se disent l'un l'autre: « Mon frère. »

Ils prient: Qui? Dieu.

Les esprits irréflectifs, rapides, disent: A quoi bon ces figures immobiles du côté du mystère? A quoi servent-elles? Qu'est-ce qu'elles font? Il n'y a pas d'œuvres plus sublimes peut-être que celles que font ces âmes. Il n'y a peut-être pas de travail plus utile. Ils font bien, ceux qui prient toujours pour ceux qui ne prient jamais.

VICTOR HUGO.

mère pour le protéger; Dieu vient de la rappeler à lui; père, que deviendrai-je si tu m'abandonnes aussi? — Vis pour ta fille...

Son regard sec et morne avait suivi tous mes mouvements. Étonné de me voir à ses genoux, il m'écouta d'abord machinalement, mais quand il s'entendit adresser cette prière enfantine, son cœur paternel tressaillit; la douleur profonde qui le plongeait dans une prostration dangereuse s'épancha en flots de larmes; il se ressouvint de son enfant, que le désespoir lui avait fait oublier, et, m'embrassant dans ses bras, il s'écria avec énergie:

— Gage adoré d'une union brisée, ton père ne t'abandonnera pas, il te protégera, il vivra désormais pour toi, sa seule joie... son seul amour.

(A suivre.)

Augusta Courty.

Voyant une femme donner le fouet à un affreux marmot, et le traitant de « sale bête, vilain animal... » X. s'interpose, en lui disant: « Madame, je vous somme de finir... »

— Mais, monsieur, de quel droit?

— Mais, monsieur, de quel droit?

— Mais, monsieur, de quel droit?

— Membre de la Société protectrice des ani-

#### Encore le vote des femmes.

Notre Lectrice, qui nous a déjà entretenu de ses idées sur le vote des femmes et sur le suffrage universel, continue ses études instructives sur cette intéressante question. A ses considérations sérieuses, nous nous faisons un devoir d'ouvrir nos colonnes.

Voici donc ce que nous écrit notre aimable et philosophe correspondante:

Monsieur le Rédacteur,

J'avais l'honneur, il y a quelques jours, de vous adresser quelques réflexions sur l'égalité des femmes avec les hommes devant le vote; et vos lecteurs, assurément, ne se sont pas mépris sur le fond de ma pensée. Nous autres femmes, nous avons autre chose à faire que de courir les clubs et les scrutins. Notre rôle et notre vrai champ d'action n'est pas là. Je disais donc seulement qu'une fois admise la théorie du suffrage universel, il n'y avait aucune raison d'écarter les femmes de l'urne électorale.

L'un des organes les plus graves de la presse parisienne, qu'on vient de me communiquer, contient sur le même sujet des considérations d'une telle évidence, que je prends la liberté de vous en faire part.

Dans mon simple bon sens, je ne vois rien de plus absurde, de plus injuste et de plus désastreux que le suffrage universel tel que nous le pratiquons aujourd'hui. Je crois que les exploités de l'orgueil et de la bêtise humaine ont seuls pu inventer une pareille machine. Je crois que nous en mourrions, et que si le bon Dieu nous fait la grâce de ressusciter, nous commencerons par organiser sur d'autres bases plus raisonnables et plus respectables le vote populaire. Le jour où nous reviendrons au sens commun est-il encore très-éloigné? Je n'en sais rien. En attendant, voici le raisonnement inattaquable, ce me semble, du journal que je viens de lire:

« Par un renversement complet des idées, les docteurs du droit nouveau estiment très-sage et très-bon que le gouvernement d'un pays soit remis à la multitude des hommes, et que cette multitude de jeunes gens et vieillards, pères et enfants, savants et ignorants, maîtres et ouvriers, n'ayant ni mêmes devoirs, ni mêmes intérêts, ni même sagesse, ni même intelligence, aient les mêmes droits; tellement que le vote d'un gars de vingt-un ans sans famille, sans patrimoine et même sans travail, sans instruction et même sans conduite, compte autant dans les affaires du pays que celui d'un homme expérimenté, instruit, ayant famille, emploi, industrie, position et intérêts. Cela paraît sagesse et progrès aux administrateurs des temps nouveaux.

« Pourquoi s'arrêter à demi-route et ne pas aller jusqu'au bout des principes de 89? Les femmes sont de l'espèce humaine comme les hommes, et la théorie de la souveraineté du peuple comporte l'admission de tous au suffrage universel. Dans un pays où le peuple est souverain, où les lois et les affaires se décident par le nombre, il est juste, il est nécessaire qu'aucun élément de cette autorité numérique ne soit éliminé. Assurément les femmes font nombre dans la nation. De quel droit les écarter?

« Et même pour les hommes, puisque le jeune homme peut se marier et être émancipé à 18 ans, pourquoi lui faire attendre jusqu'à 21 ans son bulletin de vote?

« Les raisons que l'on essaierait de donner pour exclure les femmes et les adolescents s'appliqueraient aussi justement à beaucoup d'hommes qui jouissent du vote. Osera-t-on dire que pour l'exercice d'un tel droit les femmes n'ont pas l'intelligence suffisante? Mais un très-grand nombre d'électeurs majeurs, si ce n'est pas l'immense majorité, n'ont guère, en politique, plus de raison et de discernement que des enfants. C'est d'eux que M. Thiers disait: « la vile multitude ». Qui ne connaît autour de soi des collègues électoraux parfaitement idiots?

« La pratique du suffrage universel proteste donc elle-même contre la classification des citoyens en capables et incapables. Tous, hommes, femmes et adolescents doivent être électeurs, dès qu'ils sont capables de prendre un bulletin et de le porter à l'urne.

« C'est ce que réclament aujourd'hui, avec une force de raison que les partisans du privilège masculin peuvent railler mais non vaincre, des femmes qui se sont vouées à l'émancipation de leur sexe.

« Le suffrage universel, il faut le prendre ou le rejeter en entier. Dans cette lutte engagée pour l'égalité des droits politiques de

la femme, les défenseurs du monopole de l'homme n'auront pas l'avantage de la raison.

« Il faudra bien tôt ou tard, au nom de la logique, que le suffrage universel fasse aux femmes leur place. Après les femmes, les adolescents. Après ceux-ci, les enfants. Pourquoi les gamins des écoles primaires qui crient « vive ceci ou à bas cela » sur le passage d'un ministre, et à qui le ministre sourit, ne seraient-ils pas dignes et capables de voter, aussi eux, sur ceci ou sur cela?

« Le suffrage universel va fatalement à l'anarchie. En fait d'absurdités, notre siècle ira jusqu'au bout. La Révolution le mène et l'entraînera aux dernières conséquences de l'erreur, si quelque obstacle providentiel ne lui barre pas le chemin... »

Telles sont, Monsieur le Rédacteur, les principales réflexions du journaliste parisien. Et je vous avoue qu'entre femmes nous en faisons souvent de semblables. Ce qui nous frappe surtout, c'est la composition des Conseils municipaux. Mes affaires commerciales me mettent en rapport, dans plusieurs villes importantes, avec des femmes fort intelligentes qui, pour avoir un peu de malice, n'en ont pas moins de bon sens; et, nous autres femmes, messieurs, avec notre finesse d'observation, nous voyons souvent bien mieux que vous, par le menu, le dessous des cartes. Si nous n'avons pas le vote politique, nous avons du moins le droit de caqueter à notre aise sur les gros personnalités que le vote masculin met à la tête des affaires publiques. En tous cas, c'est une satisfaction que nous nous donnons, sans trop nous inquiéter de savoir si nos maris nous entendent. Eh bien, franchement, les Conseils municipaux, vus par dessous, nous amusent; et nous nous disons bien souvent que, sous tous les rapports, y compris l'aptitude aux affaires, nous autres femmes, sans nous mettre en frais d'imagination, nous choisirions mieux que ça.

Veillez agréer, etc.

UNE LECTRICE DE L'ECHO.

#### Chronique militaire.

« Le ministre de la guerre vient de donner les ordres nécessaires pour procéder, du 15 mai au 15 juin, à l'inspection et au classement de tous les animaux de selle, de trait et de bât qui pourraient être requis pour le service de l'armée en cas de guerre. Des affiches feront connaître aux propriétaires de ces animaux tous les détails de l'opération qui ne comprendra pas les voitures dont l'inspection et le classement ne se fera qu'à l'an prochain.

Les inspections générales de la gendarmerie, en 1880, devant commencer vers le 20 de ce mois, le ministre vient d'adresser des instructions aux chefs de légions de gendarmerie, pour les inviter à procéder de suite à la revue préparatoire qui doit précéder les inspections en question.

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

##### Théâtre de Saumur.

Voici une bonne nouvelle que nos dilettantes apprendront avec plaisir: A la fin de la semaine prochaine, et par extraordinaire à cette époque de l'année, l'opéra fera une apparition sur la scène saumuroise.

La direction des théâtres d'Angers nous a informé avant-hier que, le samedi 15 mai, nous aurions une représentation du ravissant opéra de Flotow, l'Ombre, donnée avec le concours de M<sup>lle</sup> Julia Reine, de l'Opéra-Comique, qui remplira le rôle de Jeanne, joué par elle à Paris audit théâtre.

Le talent bien connu de la sympathique artiste est un sûr garant du succès qui l'attend à Saumur.

Les autres rôles auront pour interprètes, savoir: celui de Fabrice, M. Duaneri; celui du docteur Mirouet, M. Lenormand; celui de M<sup>lle</sup> Abeille, M<sup>lle</sup> Emma Carré.

Hier soir, malgré un vent glacial, le concert du Square, donné par les enfants de l'Ecole mutuelle, avait attiré beaucoup de monde.

Les jeunes musiciens ont exécuté avec entraînement leurs divers morceaux, et se sont

même fait applaudir après la fantaisie sur la Traviata, et surtout après le Chant des Amis, chœur à quatre parties, d'Ambronnet triotiques: « honneur, patrie et liberté. » C'est un attrait de plus pour les concerts du Square d'entendre parfois les voix si fraîches de tous ces enfants alternant avec les voix ceaux d'harmonie. D'ailleurs, le régulateur obtenu prouve toujours l'habileté du chef de mes exécutants.

Le Grand Cirque anglais George Sanger, que nous avons annoncé l'arrivée à Saumur pour mercredi 19 mai, séjournera dans cette ville la représentation du soir. Il sera à Beaufort le samedi 21 mai. Nous avons déjà parlé de la toute exceptionnelle dont était composée sa remarquable et fort nombreuse troupe: 147 chevaux, 18 poneys, 47 voitures, etc., etc. Le Cirque de M. George Sanger a remporté les plus grands succès dans les principales villes d'Europe, et son directeur a su mériter une lettre des plus élogieuses du lord-maire de Londres, le félicitant de l'impulsion profonde et ineffaçable laissée dans l'esprit de tous ceux qui avaient assisté à ses représentations. Une magnifique cavalcade traversera les rues de Saumur, et le public pourra gratuitement assister à l'alimentation des chevaux, qui aura lieu deux fois par jour. Les amateurs seront admis à tout temps, admis à visiter les écuries.

L'ouragan de neige de vendredi dernier, qui paraît avoir eu son point de départ dans l'Orléanais, est venu s'arrêter aux portes de Saint-Maixent. La neige est tombée en abondance, pendant deux heures, dans les environs de Parthenay.

Courses d'Angers. — La date de la réunion des courses d'Angers, qui avait d'abord été fixée aux 30 mai et 4<sup>me</sup> juin, vient d'être reportée aux 15 et 17 août.

Dimanche, ont été publiés les bans de M. Marie-François-Alexandre Seillière, maire, et de M<sup>lle</sup> Antoinette-Eugénie-Diane-Marguerite de Galliffet, fille de Gaston-Alexandre-Auguste, marquis de Galliffet, prince de Martigues, général commandant le 9<sup>e</sup> corps d'armée, commandeur de la Légion d'Honneur.

#### VOTE DE NOS DEPUTES.

Scrutin sur l'ordre du jour pur et simple, relatif à l'interpellation de M. Lamy.

Votants: 480.

Ont voté pour: MM. Benoist, Janvier de la Motte (Louis).

Ont voté contre: MM. Berger, le comte de Durfort de Civrac, le comte de Maille, Soland.

Absent par congé, M. Maille.

Sous le titre: NOTRE STATUE DE DANDY D'ANGERS A L'EXPOSITION DES CHAMPS-ÉLYSÉES, le Journal de Maine-et-Loire publie les lignes suivantes:

« L'Exposition annuelle des Champs-Élysées vient de s'ouvrir. Au centre de la grande travée de la sculpture, se dresse, à plus noble place, la figure triomphale de bronze de David.

« Elle excite l'admiration générale, car elle reproduit, avec énergie et vérité, les traits et l'attitude, l'inspiration et le mouvement familier de celui qui distribua, pendant cinquante ans, par le monde entier, tant d'effigies parlantes et de colosses majestueux.

« Mais une chose inquiète: Quand l'Exposition de Paris sera close, le 20 juin, quand chacune des œuvres qui en auront reçu une consécration universelle, définitive, aura pris le chemin de sa destination, on se demande ce que va devenir cette magnifique statue de David; à qui la ville natale n'a pas songé encore à préparer un piédestal.

« L'enfouira-t-on dans les catacombes d'un magasin d'attente, où la poussière va la recouvrir, la souiller? Provisoirement, veut-on la coucher dans un corridor obscur du Musée de la ville, pour la mieux oublier?

« Il ne serait que temps de penser à son installation depuis longtemps désirée, et officiellement convenue, sur la place de Lor-



Un devoir secondaire, quoique sérieux, s'impose encore: c'est de réclamer vite au statu quo, M. Louis Noël, pour le placer au musée, le modèle en plâtre de la statue, le musée, le modèle en plâtre de la statue, le musée, le modèle en plâtre de la statue...

Que si ce modèle en plâtre n'est pas demandé tout de suite, il va être brisé, redonné en morceaux informes, dès sa sortie des ateliers du fondeur Thiébaut. Ce sera une perte irréparable, car le plâtre, mieux que le bronze encore, garde la trace palpante du doigt et de la chaleur intime du statuaire.

Deux choses sont donc urgentes? Bâir sans délai le piédestal de granit pour le bronze qui l'attend. Il faut une inauguration solennelle en août prochain ou juillet.

Compléter le musée de la ville par le dépôt du modèle en plâtre, qui est menacé de disparaître, si l'on n'y met ordre.

L'administration municipale est trop éclairée, trop désireuse de satisfaire l'opinion, la sympathie publique à l'endroit d'un artiste franchement, et de vieille date, républicain, qui a jeté la gloire et l'éclat sur l'Anjou, pour méconnaître un seul instant ce qu'elle doit à cette mémoire.

Florence, que tant de lauriers couronnent, qui se recommande à la postérité de la renommée du Dante, de Giotto, de Machiavel, de Léonard de Vinci, n'a rien négligé, rien ménagé, pour rappeler, sur ses places publiques, dans ses édifices, dans ses palais, qu'elle est, avant tout, la mère, la nourrice de Michel-Ange.

**Les obsèques du général Vinoy**  
A NANTES.

Mardi matin, à deux heures, ont eu lieu, dans l'église Saint-Nicolas, les obsèques du général de division Vinoy, grand croix de la Légion d'Honneur, ancien chancelier de la Légion d'Honneur.

Longtemps avant l'heure fixée pour la funèbre cérémonie, les vastes nefs de l'église, entièrement tendues de noir, étaient envahies par une foule nombreuse d'amis dévoués de rendre un suprême hommage à ce vieux soldat d'Afrique, l'une des gloires les plus pures de notre armée.

Sous la deuxième travée, au bas de l'église, s'élevait un catafalque magnifique, décoré d'écussons au chiffre de l'illustre défunt. Le deuil était conduit par les neveux et petit-neveux de M. Vinoy, MM. le général Vincendeau, Vinoy; Henry Lourmand; Touchot, commandant au 20<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied; Joseph Vinoy, sergent-major d'infanterie; Paul Vinoy, élève du Prytanée militaire de La Flèche.

Les cordons du poêle étaient tenus par: M. Lachat, maire de Nantes; le général Mellinet, l'intendant général Roux, le général Benoist, le général de Compond, le sous-intendant militaire, Babin-Chevay et Serpette.

Dans le cortège on remarquait, au milieu des notabilités de la ville, tous les officiers de la garnison de Nantes, en uniforme. M. l'Evêque de Nantes, assisté de M. l'abbé Morel, vicaire général, entouré d'un nombreux clergé, assistait à l'office, dans le chœur.

Pendant la messe chantée solennellement, le recueillement le plus parfait n'a cessé de régner. M. le préfet Herbette a fait une courte apparition pendant la cérémonie.

L'absoute a été donnée par M. Lecoq, évêque de Nantes, qui avait voulu rendre personnellement cet hommage au général quant de liens attachaient à notre ville et donner cette marque de sympathie à une famille si justement considérée.

De l'église au cimetière de Miséricorde, les rues étaient remplies d'une foule considérable: toutes les têtes se découvraient respectueusement au passage du convoi. Quand le corps a été descendu dans la tombe, M. le Maire de Nantes a pris la parole, et, dans un discours excellent et pour le fond et pour la forme, a retracé la brillante carrière du général Vinoy. Cette fois, M. Lachat a exprimé les sentiments des cœurs véritablement français, qu'il nous permette de l'en féliciter hautement.

Après le discours de M. le Maire de Nantes, M. le général Mellinet a adressé en termes émus un dernier adieu à son ancien compagnon d'armes.

Le caractère particulier de cette imposante cérémonie a été un hommage éclatant rendu à l'armée et un témoignage de respectueuse admiration pour un illustre soldat, frappé injustement d'une révocation que les républicains ont arrachée à la faiblesse de M. Grévy.

C'est une éloquente protestation contre les calomnies de la presse radicale. (Espérance du peuple.)

On lit dans l'Espérance d'avant-hier: L'absence de la musique militaire aux obsèques du général Vinoy a douloureusement surpris la population de la ville. Est-il vrai que le ministre de la guerre a fait défense, par dépêche télégraphique, de prêter le concours de la musique du régiment à cette cérémonie funèbre?

Bien que ce fait nous soit affirmé par des personnes en position d'être bien renseignées, nous serions heureux de provoquer un démenti.

**Etat civil de la ville de Saumur**  
Du 1<sup>er</sup> au 30 avril 1880.  
(Suite et fin.)

**DÉCÈS.**

- Le 1<sup>er</sup>. — Joséphine Dubreuil, 42 jours, rue de Nantilly.
- Le 2. — René Pinson, cultivateur, 78 ans, à l'Hospice.
- Le 4. — Marguerite Oger, 4 mois, rue du Poits-Neuf; — Joséphine Girault, 54 ans, sans profession, rue d'Orléans.
- Le 8. — Henriette Hurquet, chapelière, 44 ans, épouse Nicolas Boret, rue du Bellay.
- Le 10. — Félix Poësson, 6 mois, rue de la Tonnelle.
- Le 11. — Eugène Maillet, tailleur, 20 ans, montée du Fort.
- Le 14. — Pierre Lecompte, commissionnaire, 54 ans, à l'Hospice.
- Le 15. — Julien Charles dit Chauvieu, employé de commerce, 49 ans, place du Petit-Thouars.
- Le 18. — Louise Galé, sans profession, 65 ans, veuve Henri Séjourné, rue de la Croix-Verte; — Joséphine Berger, journalière, 67 ans, veuve Valère dit Barreau, à l'Hospice.
- Le 20. — Adeline Amable Delamare, sans profession, 45 ans, épouse Emile Desfour, rue Haute-Saint-Pierre.
- Le 21. — Georges Coudert, 3 ans, place du Petit-Thouars; — Florestan Baugé, 2 mois, rue de l'Ancienne-Messagerie; — Louise Delépine, journalière, 52 ans, à l'Hospice; — Louise Coignard, sans profession, 72 ans, veuve Guillaume Bourzé, au Petit-Puy.
- Le 22. — Emile Bease, 4 ans, rue de la Visitation.
- Le 23. — Auguste Lepeintre, chapelier, 54 ans, à l'Hospice; — Julienne Lebrun, journalière, 29 ans, épouse Jacques Garnier, à l'Hospice.
- Le 24. — Georges Poirault, 1 mois, rue du Préche; — Victorine Aloyeau, 2 jours, rue de l'Hôtel-Dieu.
- Le 25. — Julia Marchand, 2 ans, rue du Portail-Louis.
- Le 26. — Emile Mérigard, 9 mois, rue Saint-Nicolas; — Anne Aubin, journalière, 41 ans, épouse Mathurin Bineau, à l'Hospice; — Théodore Bineau, portefaix, 74 ans, à l'Hospice.
- Le 27. — Victorine Courvoisier, lingère, 25 ans, épouse Victor Aloyeau, rue de la Visitation.
- Le 28. — René Brisse, cultivateur, 54 ans, à l'Hospice.
- Le 29. — Louise Pasquier, couturière, 39 ans, épouse Julien Brunet, place Saint-Pierre.

**Nouvelles à la main.**

Au collège. Le professeur fait un discours sur la patience.

« La patience, messieurs, est une vertu... »

Il interrompt sa phrase pour dire à un élève qui avait laissé la porte de la classe entrouverte: « Henri, fermez la porte, je vous prie. »

L'élève n'entend pas ou ne veut pas se déranger.

— La patience, messieurs, est une vertu... Mais fermez donc la porte, petit sot, dit le professeur en s'emportant.

Henri va fermer la porte en disant: « La patience est une vertu fort facile à enseigner, mais difficile à mettre en pratique. »

L'autre jour, un enfant demandait à son père « qui était cette dame qu'on voit sur les pièces de deux sous... » et le père répondit: « Mon fils, c'est une maman qui a toujours promis des confitures à ses enfants, et qui ne leur a donné que le fouet. »

Un voyageur qui revient du Mexique, où, comme il le dit naïvement, « il a été décimé par la fièvre jaune », rencontre un de ses amis de collège, qu'il ne reconnaît pas tout d'abord.

— Ah! pardon, lui dit-il, je suis tellement changé... que je ne vous reconnais pas!

Entre deux bourgeois. — Je vous croyais très-partisan de la R. F.

— De celle que l'on me promettait: liberté, justice, etc., mais pas celle qui m'empêche, moi père de famille, d'élever mes fils comme je le veux.

**BULLETIN FINANCIER.**

Paris, 5 mai 1880. Les tendances à la hausse s'accroissent avec beaucoup de netteté au milieu de la fermeté générale du cours. Le 5 0/0 coupon détaché, se maintient à 118.60; il s'est même avancé à 118.70. Le 3 0/0 fait 85.25; l'amortissable s'arrête à 86.65.

Il faut noter l'excellente impulsion à laquelle cèdent l'Italien et le Florin d'Autriche. Le premier de ces fonds s'inscrit vers 2 heures à 84.75; quelques réalisations de fin de Bourse, par suite de la fête de demain, le ramènent à 84.60. Le Florin d'Autriche reste à 75 9/16. L'activité des achats du comptant fait prévoir des cours plus élevés.

La tenue des valeurs de crédit est très-ferme. On cote sur la Banque de Paris 992.50, sur le Crédit Foncier 1.200, sur le Crédit Lyonnais 932.50, sur la Banque Hypothécaire 622.50 et 625.

Les obligations de cette dernière Société vont donner lieu à un tirage le 10 mai. Les numéros sortis ont droit à une prime fixe de 520 francs, bien qu'ils ne soient libérés que de 60 francs. Ces titres se partagent avec les obligations du Crédit Foncier la faveur des capitaux disponibles.

**CONSEILS ET RECETTES.**

Culture du cresson. — Un journal donne la méthode suivante pour la culture du cresson.

Près d'une réserve d'eau, d'un puits, préparez deux ou trois mètres carrés de terrain, bêchez-les et empiez-les avec attention, puis recouvrez-les d'une épaisseur de deux ou trois centimètres d'un terrain riche et léger. Sur ce terrain, placez à dix ou douze centimètres les uns des autres, en quinconce, des fonds de bouteilles cassées, des fonds entiers, mais séparés de la grande partie du corps des bouteilles; enfoncez-les

ensuite de manière que la partie postérieure soit en l'air et jusqu'à ce que la paroi extérieure se trouve un peu au-dessous du niveau du sol. Remplissez-les alors d'un terrain semblable à celui qui vous a déjà servi et plantez-y un, deux ou trois pieds enracinés de cresson.

Ces dispositions prises, il ne reste plus qu'à arroser la plantation une ou deux fois chaque jour, deux fois nécessairement si le temps est sec et chaud. Une partie de l'eau des arrosements allant se concentrer dans chacun des fonds de bouteilles, ne pouvant plus sortir que par évaporation et étant abondamment renouvelée chaque jour, il en résulte, au pied de chaque plan principal de cresson, une humidité constante qui en provoque et en alimente activement la végétation. Chaque pied devient ainsi une souche mère qui projette autour d'elle de nombreux rameaux.

Une bonne pommade pour les cheveux. — On cherche souvent bien loin et on paie fort cher ce que l'on peut trouver sous la main et à bon marché: ainsi, la Glycérine, qu'on trouve à peu près dans toutes les localités, chez les pharmaciens ou droguistes, à un prix peu élevé, est un des meilleurs cosmétiques.

On applique la Glycérine additionnée d'égale quantité de rhum, d'eau-de-vie ou même d'eau tout simplement, — sur les cheveux secs, durs, rebelles; lorsque les cheveux sont naturellement gras et souples, ou si l'on se propose de combattre un excès d'éruptions pelliculaires, on y ajoute une plus grande proportion d'eau, d'alcool ou de rhum.

**LA MAISON SE CHARGE:**

1. De l'achat, de la vente au comptant et à terme de toutes valeurs cotées et non cotées à la Bourse de Paris ou se négociant en Banque (sans autre commission que le courtage officiel fixé par la Chambre syndicale des agents de change à la Bourse de Paris), c'est-à-dire 1 fr. 25 par 1.000 francs. — 25 centimes par titre ne dépassant pas 200 francs. — Minimum de courtage, 1 franc.

2. De l'encaissement immédiat (sans bordereau ni classement) de tous effets publics, coupons de rentes, d'actions et d'obligations de toutes valeurs françaises et étrangères, à raison de 25 centimes par cent francs.

3. L'ENCAISSEMENT EST GRATUIT pour tous les clients ayant fait des opérations dans la maison.

4. De la vérification des tirages de toutes les valeurs françaises et étrangères et du remboursement des titres sortis.

5. De souscrire SANS FRAIS à toutes les émissions publiques.

6. De faire GRATUITEMENT les versements, échanges de titres, conversions et transports de toutes valeurs. Renouvellement des titres auxquels manquent des feuilles de coupons.

7. De faire les recouvrements de tous effets de commerce sur la France et l'étranger.

8. Service de Chèques sur Paris. Tous les ordres doivent être adressés à M. LE BRAS, banquier, 18, rue Beaurepaire, à Saumur. On répond aux lettres par retour du courrier.

NOTA. — La maison ne reçoit aucune espèce de fonds en dépôt. Les bureaux sont ouverts de neuf à six heures, dimanches et fêtes exceptés.

**JOURNAL DU MAGNÉTISME**

Fondé par le baron du POTET (22<sup>e</sup> année). — Directeur: H. DURVILLE. — Abonn.: 6 fr. par an; le N<sup>o</sup>, 25 cent. — Traitement des Maladies par le Magnétisme et le Somnambulisme. — M<sup>me</sup> BERTHE, somnambule, célèbre par sa lucidité, consult. par correspondance. S'adresser au bureau du journal, 66, rue des Lombards, Paris.

**Gratis et Franco**

SUR SIMPLE DEMANDE ADRESSÉE A LA MAISON DU PONT-NEUF

Rue du Pont-Neuf, PARIS. On reçoit le superbe Album Catalogue avec la belle collection des gravures de Modes pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants et le moyen de prendre soi-même les mesures.

SÉRIES EXTRAITES DU CATALOGUE. **Printemps-Eté 1880**

<b>29</b> fr. HABILLEMENT drap noir Solaire	<b>15</b> fr. VÊTEMENT cotonnade
<b>35</b> fr. COMMUNION Costume complet	<b>9</b> fr. ENFANTS Costume complet
<b>12</b> fr. Expédition franco dans toute la France à partir de 25 fr.	<b>5</b> fr. Tous vêtements expédiés ne convenant pas, l'argent en est retourné de suite.

ADRESSER LES DEMANDES AU DIRECTEUR DE LA MAISON DU PONT-NEUF, PARIS. LA MAISON N'A PAS DE SUCCURSALE

Il se fait de nombreuses échanges au moyen de ventes d'actions de la Banque Parisienne et d'achats d'actions nouvelles de la Société Générale Financière de Crédit. Cet arbitrage est très-avantageux.

**Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE**  
(avril 1880), à 60 centimes par numéro mensuel. — Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Le Magasin pittoresque (rédacteur en chef, M. Edouard Charton) contient, dans son numéro d'avril, les articles suivants:

Le Classement des monuments historiques de la France; — la Danse pyrrique; — Sir Walter Scott; — la Jenne Alle qui cherche un mari; — Histoire du costume; — le Locataire des demoiselles Rocher (nouvelle); — Un Livre de voyage illustré du quinzième siècle; — Petit Dictionnaire des arts et métiers avant 1789; — l'Art chez soi; — le Tombeau de Lamoricière, etc.

Dessins de Sellier, Edouard Garnier, Freeman, Rocault, Vuillet, Jules Lavée, etc.

Abonnement d'un an. — Paris, 7 fr.; départements, franco, 8 fr. 50. Un numéro mensuel. — Paris, 60 c.; départements, 70 c.

18, Rue Beaurepaire, Saumur.

**L. LE BRAS**  
BANQUIER

**La Maison se charge:**

1. De l'achat, de la vente au comptant et à terme de toutes valeurs cotées et non cotées à la Bourse de Paris ou se négociant en Banque (sans autre commission que le courtage officiel fixé par la Chambre syndicale des agents de change à la Bourse de Paris), c'est-à-dire 1 fr. 25 par 1.000 francs. — 25 centimes par titre ne dépassant pas 200 francs. — Minimum de courtage, 1 franc.

2. De l'encaissement immédiat (sans bordereau ni classement) de tous effets publics, coupons de rentes, d'actions et d'obligations de toutes valeurs françaises et étrangères, à raison de 25 centimes par cent francs.

3. L'ENCAISSEMENT EST GRATUIT pour tous les clients ayant fait des opérations dans la maison.

4. De la vérification des tirages de toutes les valeurs françaises et étrangères et du remboursement des titres sortis.

5. De souscrire SANS FRAIS à toutes les émissions publiques.

6. De faire GRATUITEMENT les versements, échanges de titres, conversions et transports de toutes valeurs. Renouvellement des titres auxquels manquent des feuilles de coupons.

7. De faire les recouvrements de tous effets de commerce sur la France et l'étranger.

8. Service de Chèques sur Paris. Tous les ordres doivent être adressés à M. LE BRAS, banquier, 18, rue Beaurepaire, à Saumur. On répond aux lettres par retour du courrier.

NOTA. — La maison ne reçoit aucune espèce de fonds en dépôt. Les bureaux sont ouverts de neuf à six heures, dimanches et fêtes exceptés.



**LES FRÈRES MAHON** médecins spéciaux, des hôpitaux de Paris, obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

**SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS** rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite:

**REVALESCIÈRE**

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants: oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castellani, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625: — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BONNET, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614: Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PÉCYLET, instituteur à Cheysoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GRANDRÉ, BÉSSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>o</sup> (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

**CHEMINS DE FER DE L'ETAT**

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A POITIERS	A ANGERS
6 h. 25 matin.	10 h. 30 matin.	10 h. 30 matin.	10 h. 30 matin.
8 h. 10 —	—	—	—
1 h. 25 soir.	4 h. 50 soir.	10 h. 30 matin.	—
4 h. 55 —	—	—	—
7 h. 40 —	11 h. 45 —	—	—

DÉPARTS DE POITIERS ARRIVÉES

DE POITIERS	A MONTREUIL	A SAUMUR
5 h. 50 matin.	8 h. 52 matin.	9 h. 15 matin.
10 h. 45 —	5 h. 36 soir.	6 h. 15 soir.
12 h. 15 soir.	3 h. 48 —	4 h. 15 —
6 h. 45 —	10 h. 52 —	11 h. —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 8 h. 15.

P. GODDET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 MAI 1880.**

Valeurs au comptant.		Baisse		Hausse		Valeurs au comptant.		Baisse		Hausse	
Dernier cours.						Dernier cours.					
3 %	84 60	30				Crédit Foncier colonial	450				
3 % amortissable	86 30	05				Crédit Foncier, act. 500 f.	1205				
1 1/2 %	118 75	1 60				Obligations foncières 1877	366				
1 %	118 32		02			Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	730				
Obligations du Trésor	517 50	58				Crédit Mobilier	695				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	538 50	1 50				Crédit foncier d'Autriche	763 50				
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	526 50					Paris-Lyon-Méditerranée	1330		17 50		
1865, 4 %	535					Midi	1013 50		12 50		
1869, 3 %	406					Nord	1610		10		
1874, 4 %	400					Orléans	1217 50		2 50		
1875, 4 %	519					Ouest	790		2 50		
1876, 4 %	513					Compagnie parisienne du Gaz	1337 50		27 50		
Banque de France	3280					C. gén. Transatlantique	640		5		
Comptoir d'escompte	900		73								
Crédit agricole											

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANJOU

HEURES	MINUTES	DU MATIN	EXPRES	ORDINAIRE
3	—	—	—	—
5	—	—	—	—
8	—	—	—	—
1	—	—	—	—
3	—	—	—	—
7	—	—	—	—
10	—	—	—	—

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS

HEURES	MINUTES	DU MATIN	EXPRES	ORDINAIRE
3	—	—	—	—
8	—	—	—	—
9	—	—	—	—
12	—	—	—	—
4	—	—	—	—
10	—	—	—	—

Le train partant d'Angers à 5 h. 25 arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

Le dimanche 9 mai 1880, à midi.

Il sera procédé, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LE BLAYE,

**A LA VENTE**

PAR ADJUDICATION DE DIVERSES PARCELLES

**DE TERRE, PRÉ ET VIGNE**

Près Muret, en Distré, aux cantons du Harde, des Closeaux, de la Cave-à-Dentelles, de Villevert, de la Bosse, de l'Echalier, des Beaumais, de Mordfond, des Gruches, de Gate-Rateau, du Dœuil, de Champeau, de l'Ilot et du Maulin-à-Vent.

S'adresser audit notaire. (235)

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur, successeur de M<sup>e</sup> CLOUARD.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE

- 1° UN HOTEL, situé à Saumur, place de la gare d'Orléans, tenu par M. Darnault.
  - 2° UNE MAISON, à Saumur, rue de la Tonnelie, occupée par M. Rossignol et autres.
  - 3° UNE MAISON, à Saumur, rue du Roi-René, habitée par M. Yvon.
  - 4° UN TERRAIN avec bois, situé à Saumur, route d'Angers, en face de la gare des marchandises, d'une superficie de 25 ares.
  - 5° UNE REMISE, à Saumur, rue de l'Arsenal.
  - 6° UNE MAISON, même rue, occupée par M. Pioquin.
  - 7° UN CLOS DE VIGNE avec pavillon, situé à Bournaud, sur la route de Distré, contenant 1 hectare.
  - 8° Environ 25 ares de VIGNE (plan groleau), à la Mouillière, commune de Distré.
  - 9° Et environ 20 ares de VIGNE, au même lieu.
- S'adresser à M. Yvon, entrepreneur à Saumur, rue du Roi-René, ou à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire. (207)

**A VENDRE**

**VIN ROUGE**

DU CHATEAU DE MESME (Vienne), Livrable en fûts de Bordeaux, gare de Loudun.

Recolte 1875, fût compris..	120 fr.
1877	170
1878	150
1879	400

Echantillons de dégustation, chez M. PERRIN, maçon, rue de l'Abattoir, 7, à Saumur. (235)

Etude de M<sup>e</sup> JOUANNEAUX, notaire à Tours.

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> JOUANNEAUX, notaire à Tours (Indre-et-Loire), rue de l'Intendance.

Le 5 mai 1880, à deux heures de l'après-midi.

**LES IMMEUBLES**

Dépendant de l'ancienne société RADAS-FAGU et C<sup>ie</sup>.

Comprenant:

- I. UNE USINE A PLATRE, sise à Tours, rue de Paris, n° 62, avec meules, fours et machine de six chevaux.
- Vastes hangars pour matériaux de construction et dépôts; SCIERIE MÉCANIQUE;
- Deux pavillons pour bureaux et concierge, voie ferrée correspondant à la gare du chemin de fer d'Orléans; Maison d'habitation avec étage et mansardes;
- Caves, écuries, remises;
- Vaste terrain;
- Le tout clos de murs, contenant environ 38 ares, et joignant au midi la gare du dépôt du chemin de fer, au nord la rue des Docks, au levant M. Fagu et au couchant la rue de Paris et divers.

Mise à prix: 40,000 fr.

II. DEUX TERRAINS, de forme régulière, ayant chacun une façade sur la rue des Docks, et au nord de 15 mètres 95 centimètres sur la rue Plâtrière, joignant du levant M. Guérin et du couchant M. Carré.

Mise à prix de chaque portion: 6,000 fr.

S'adresser, pour tous renseignements:

A M. RADAS, liquidateur de la société;

A M. BRÉTON, avocat agréé, rue du Commerce, à Tours;

Et à M<sup>e</sup> JOUANNEAUX, notaire, dépositaire du cahier des charges. (197)

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine.

**GRANDE MAISON**

Propre au commerce en-gros ou pour habitation bourgeoise, Située quai de Limoges, n° 31.

S'adresser au bureau du journal.

**ON DEMANDE un comptable sérieux**

à l'année. S'adresser au bureau du journal.


MENTION HONORABLE A L'EXPOSITION INTERNATIONALE PARIS 1878

**Semouline**

NOUVEL ALIMENT RECONSTITUANT PRÉPARÉ PAR LES RR. PP. TRAPPISTES du Monastère du PORT-DU-SALUT

Les principes reconstituants de la Semouline sont fournis à la fois par la portion corticale des meilleures céréales, et par les sels naturels du lait de vache n'ayant subi aucune altération. Des appareils spéciaux, très-perfectionnés, ont été imaginés pour évaporer le petit-lait et le mélanger à la farine, que pour donner à ce mélange une forme granulée qui en rend l'emploi plus facile. Cet excellent produit est ordonné par les sociétés médicales aux Personnes faibles, aux Convalescents, aux Enfants, aux Nourrices, aux Estomacs fatigués, aux Poitrines débilitées et à toutes les constitutions délicates, avec l'assurance de leur apporter un remède efficace.

Prix de la Boîte: 3 fr. 50.



**EXCELLENT VIN ROUGE**

DE TABLE

120 fr. la barrique de 220 litres, fût compris, rendu franco en gare de l'acheteur.

S'adresser à MM. THAURAUX et ROUX, propriétaires, à Restigné, près Bourgueil (Indre-et-Loire), ou à M. Novion, quai de Limoges, 51, à Saumur. Sur demande, envoi franco d'échantillons. (231)

Le public est informé que, le mardi 18 mai courant, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, par l'Ecole de cavalerie, à l'ADJUDICATION publique du fer et de la ferraille nécessaires à l'Ecole de maréchalier, du 1<sup>er</sup> juillet 1880 au 31 décembre 1882.

**A VENDRE**

Un joli CHIEN DE TERRE NEUVE, robe noire et blanche, âgé de quatre ans.

S'adresser au bureau du journal.

**UN MÉNAGE, sans enfant, demande un emploi, le mari comme cocher, la femme comme cuisinière.**

S'adresser au bureau du journal.



FRANC PAR AN

90,000 Abonnés

**Le Moniteur**

des Valeurs à Cots

(Paraît tous les dimanches, avec une Gausserie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs Françaises et Étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Il donne

Une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse. — Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents financiers.

PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital: 30,000,000 fr.

Abonnements dans tous les Bureaux de Poste: UN FRANC PAR AN, et à Paris, 17, rue de la Harpe.

**UN HOMME, dans la force de l'âge, demande un emploi comme cocher ou garçon d'écurie.**

S'adresser au bureau du journal.

**MALADIES CHRONIQUES**

Vices du sang, cancers de toute nature, épilepsie, ulcères, goutte, asthmes, catarrhes, rhumatismes, toux, maladies de la peau, de la poitrine, de l'estomac, du cœur, du foie et des voies urinaires.

ON NE PAIE les honoraires qu'après la guérison. Telle est la garantie donnée par M. ROBBE, Docteur homœopathe, 80, rue d'Amsterdam, à Paris. Consultations de 2 heures à 6 heures, par correspondance. (Affranchir.) (126)

**LE JOURNAL DU DIMANCHE**

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ

Le 43<sup>e</sup> volume de cette riche collection vient de paraître. Nous rappelons

à nos lecteurs que tous les écrivains contemporains ont pris part aux concours au Journal du Dimanche, qui depuis plusieurs années tient toujours le premier rang parmi les publications illustrées.

Un N<sup>o</sup> par semaine, 40 centimes pages de texte in-4 et un magnifique

musique.

PARIS: 10 centimes le numéro.

DÉPARTEMENTS: 14 centimes le numéro.

ABONNEMENTS: 3 fr. PARIS: 1 An, 6 fr.; 6 Mois, 3 fr. 50; 3 Mois, 2 fr. 25; 1 An, 8 fr. 50. POUR L'UNION POSTALE: 1 An, 5 fr. Le volume broché, 4 fr. Départements, 5 fr.

ADMINISTRATION: Paris, 14, rue Saint-André-des-Arts.

NOTA: On s'abonne en envoyant un mandat de poste.

Saumur, imprimerie P. GODDET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.